

*République Française*  
*Département : LOZERE*  
*Arrondissement : Mende*  
**LES SALCES - COMMUNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Séance du mardi 24 juin 2025**

**Délibération N° DE\_2025\_019**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 19/06/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE), sous la présidence de Jean Louis VAYSSIER.

Présents : Jean Louis VAYSSIER, Charles DAUBAN, Alexandre GELY, Chloé PRIETO, Jean-Christophe DELPUECH, Yannick ROUX, Gaëlle TICHIT

Représentés :

Absents :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Charles DAUBAN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Demande de fonds de concours à la communauté de communes ALCT**

Monsieur le Maire rappelle que la CC ALCT a mis en place, par délibération du 28 janvier 2021, un fonds de concours à destination des petites communes membres dans le cadre d'un soutien aux petits projets d'investissement.

Le plafond attribué à la commune des Salces s'élève à 4 950€ ; 3190€ ont été attribués en 2024 pour la restauration du four communal du Fromental, l'enveloppe restant est de 1 760€.

Monsieur le Maire souhaite solliciter la CC ALCT afin de bénéficier du fonds de concours pour les travaux de rénovation sur 2 logements communaux prévus en 2025.

- Mise en sécurité du balcon de l'ancienne maison forestière et réhabilitation du portail extérieur.
- Installation d'un chauffe-eau électrique et d'un portail extérieur du logement de l'ancien presbytère.

Les devis des travaux s'élèvent à 8 076€ HT et une demande de subvention auprès du département dans le cadre des FRAT. Le courrier du Département du 11 avril 2025 inscrit ce projet pour une aide de 2 181.00€ soit 27% du montant des devis.

Le plan de financement peut s'établir ainsi ;

Département pour 27% : 2 181.00€  
CC ALCT Fonds de concours 22% : 1 760.00€  
Commune Fonds propres : 4 135.00€

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

**Sollicite** le fonds de concours mis en place par la CC ALCT pour un montant de 1 760€, mille sept cent soixante euros, pour participer aux travaux de rénovation de logements communaux.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance

Charles DAUBAN



le 26 juin 2025  
pour extrait certifié conforme  
Le Maire

Jean Louis VAYSSIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Date de transmission de l'acte: 26/06/2025  
Date de réception de l'AR: 26/06/2025  
048-214801870-DE\_2025\_019-DE  
A G E D I

DE\_2025\_019